



Paris, le 11 avril 2024

OPALE : demande de simplification de l'outil et d'adaptation du calendrier de déploiement

Madame la Ministre,

Les personnels administratifs utilisateurs dans les établissements scolaires du second degré du progiciel OPALE souffrent d'un outil de travail inadapté. Les enquêtes menées auprès d'eux l'ont démontré en 2023 et à nouveau cette année.

Nous réclamons essentiellement pour eux deux mesures, dans une logique de moratoire :

1. La simplification de l'utilisation du logiciel ;
2. L'étalement du calendrier de déploiement autant que nécessaire.

Le Gouvernement appelle à des mesures de simplification pour les agents. La situation de ce progiciel s'y prête :

- Les irritants sont identifiés ;
- Les mesures de simplification sont susceptibles d'avoir pour impact une amélioration tangible du quotidien de nos collègues ;
- L'adaptation du calendrier paraît soutenable et ne requiert aucune mesure législative.

Sur le plan opérationnel, il nous semble incontournable que la solution logicielle soit expertisée. La direction interministérielle du numérique, ayant émis des recommandations en 2018 à l'occasion de son avis sur le projet OPALE, pourra fort utilement objectiver la situation et dégager les pistes les plus utiles aux améliorations indispensables.

Nos organisations défendent que les personnels doivent passer avant l'outil ce qui rejoint l'enjeu d'efficacité de l'action publique.

Nos collègues sont pour leur grande majorité favorables au changement mais souffrent des conditions dans lesquelles ce déploiement les place. Ils souffrent pour eux-mêmes mais aussi de n'être plus disponibles pour servir la communauté éducative.

Dans son étude annuelle en 2023, le conseil d'Etat déplorait que la complexité administrative pèse autant sur les acteurs de terrain en charge du dernier kilomètre.

Nous y sommes. Il nous paraît donc temps de sortir de la « logique du mistigri », de la culture de la verticalité et d'entendre les représentants du personnel conclure, que si nous voulons bien ensemble nous en donner la peine, « on fait toujours assez vite ce que l'on fait bien ».

Dans ce cadre, nous sollicitons une audience commune afin de vous demander de bien vouloir entreprendre ces mesures de simplification avec et pour les personnels dont vous avez la charge.

Veuillez agréer, madame la Ministre, l'expression de notre très respectueuse considération.

Jean-Marc BŒUF
SG A&i UNSA

Philippe LALOUETTE
Co-SG SNASUB FSU

Catherine NAVE-EKHTI
SG Sgen-CFDT

Christèle RISSEL
SG CGT Education